

BIODIVERSITE

Le nouvel engagement SNB de l'UNPG reconnu par le ministère de l'Environnement

Le comité national de suivi de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) vient d'accorder la reconnaissance SNB pour une durée de 3 ans au nouvel engagement de l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) en faveur de la biodiversité. Consciente de l'intérêt d'une stratégie s'inscrivant sur le long terme, et pour répondre aux nouveaux enjeux de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la profession – qui avait adhéré à la SNB dès sa création en 2011 - avait reconduit son engagement sur la période 2017-2019.

Au terme du 1^{er} engagement SNB de la profession, Arnaud Colson, président de l'UNPG s'est félicité de la capacité de cette dernière à « avoir su mobiliser des moyens accrus pour mener des études scientifiques, monter des partenariats toujours plus nombreux avec des ONG, et à avoir réussi une meilleure intégration de la biodiversité dans les systèmes de management environnementaux des entreprises adhérentes ».

La formalisation de ce premier engagement a permis d'élaborer un programme d'actions concrètes visant à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans le cadre des activités de carrières et de renforcer les initiatives menées auprès des parties prenantes externes (associations, collectivités, universitaires...) et internes (instances dirigeantes des entreprises, salariés...).

Forts de ce 1^{er} bilan positif, les producteurs de granulats ont souhaité se doter d'un nouvel engagement, pour la période 2017-2019. Celui-ci porte sur 3 axes :

- la poursuite de la formation au génie écologique des 15 000 collaborateurs du secteur,
- la poursuite et le développement des travaux de recherche sur le sujet,
- la diffusion de bonnes pratiques en matière de génie écologique.

Afin de mener à bien ce programme d'actions, l'UNPG a constitué un conseil scientifique, réunissant des scientifiques issus de plusieurs disciplines des sciences naturelles, qui a pour rôle d'éclairer la profession sur les nouveaux enjeux liés à la biodiversité et d'identifier les pistes d'actions pour y répondre.

Malgré le contexte économique difficile que traverse la profession, l'UNPG s'engage ainsi à mobiliser les entreprises en les encourageant à poursuivre leurs actions en faveur de la biodiversité. C'est cet engagement de l'ensemble d'une profession que le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vient de reconnaître.

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle qui représente les producteurs de granulats (1800 entreprises, 2300 carrières et 15000 emplois directs). Les priorités d'actions de l'UNPG sont, à travers une approche pragmatique de l'économie circulaire, de garantir l'accès à la ressource minérale grâce à une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la santé sécurité et de la qualité des matériaux. La majorité des membres de l'UNPG adhère à la charte environnement des industries de carrières. L'UNPG est adhérente à la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction). Pour en savoir plus : www.unpg.fr